

Moulins, le 09 août 2026

Le Préfet de l'Allier

à

destinataires *in fine*

Objet : Alerte orange canicule – Rappel des mesures de prévention et de gestion

PJ : Guide des bonnes pratiques pour faire face aux vagues de chaleur

Météo France place lundi 10 août midi, le département de l'Allier en vigilance orange canicule. Pour rappel, une période de canicule se caractérise par une chaleur intense qui perdure pendant plus de trois jours et trois nuits consécutifs. Elle peut présenter un risque sanitaire important, notamment pour les populations fragiles ou surexposées. La vague de chaleur que nous connaissons actuellement est susceptible de perdurer jusqu'à la fin de la semaine.

Dans ce contexte, la mobilisation de tous est essentielle pour protéger nos concitoyens. Je compte sur votre pleine implication et celle de vos services pour mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Je vous invite, au niveau de votre commune, à accorder une attention particulière aux points suivants :

- **Utilisation du registre canicule :** contacter régulièrement les personnes fragiles qui y sont inscrites pour vous assurer de leur bonne santé et leur apporter l'aide nécessaire.
- **Accès à des lieux rafraîchis et aux points de distribution d'eau :** les personnes précaires, sans domicile et isolées, doivent avoir accès à des lieux rafraîchis et aux points de distribution d'eau destiné à la consommation humaine (liste des bornes et fontaines d'eau potable gratuite).

Par ailleurs, dans le cadre des rassemblements ou des manifestations publiques, je vous invite à prendre l'attache des organisateurs afin de leur rappeler leurs **obligations en matière de sécurité et de santé publique**. Ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les participants de la chaleur, notamment en prévoyant des

points d'eau, des zones d'ombre et des dispositifs de rafraîchissement, voire en annulant la manifestation si les circonstances l'exigent.

Par ailleurs, mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire : pref-defense-protection-civile@allier.gouv.fr ou 04 70 48 30 26.

Je vous remercie pour votre action déterminée en qualité d'acteurs de la gestion de crise et pour l'implication de vos services et de vos administrés pour la bonne exécution de ces recommandations.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Olivier MAUREL

Destinataires *in fine*

Destinataires pour action :

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Allier

Destinataires pour information :

L'Association des maires de France (AMF) de l'Allier

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)